

**ARRETE**

Arrêté : WB/PT - 2025/N° 497

Interdiction de stationnement et de circulation
du complexe Yves Carlier pour une
manifestation sportive le 5 octobre 2025

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses
articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU le Code Pénal,

Vu la délibération N° 7 du Conseil Municipal en séance du 5 juillet 2020
portant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté municipal N°PR/CC/RH/2019/463 du 9 juillet 2019, reçu par
Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de senlis le 15 juillet 2019,
nommant Monsieur Jérôme CURIEN en qualité de Directeur Général
des Services de la Ville de Senlis,

CONSIDERANT qu'en raison du bon déroulement la manifestation
sportive « sports enchainés », il est nécessaire d'interdire le
stationnement et la circulation dans tout le complexe sportif Yves
Carlier, le dimanche 5 octobre 2025

ARRETONS

Article 1 - Le stationnement et la circulation des véhicules de toute nature seront interdits dans tout le complexe sportif Yves Carlier, le
dimanche 5 octobre 2025 de 8h à 18h.

Article 2 - Les panneaux signalant ces interdictions seront installés par les Services techniques municipaux.

Article 3 - Les infractions au présent Arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la Loi. Les véhicules
en infraction et stationnement gênant pourront être déplacés par les Agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs
risques exclusivement.

Article 4 - Tous les Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Article 5 - Ampliation du présent Arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de service du Poste de Police Municipale
- Monsieur le Capitaine, commandant le Centre de Secours Principal de SENLIS
- Monsieur l'Adjudant-Chef, commandant la Brigade de Gendarmerie de SENLIS

Affiché aux lieux et places habituels,
Et publié sur le site de la collectivité : 02 OCT. 2025

Fait à Senlis, le 23/09/2025



Le Maire,
Pour le Maire,
Et par délégation

Jérôme CURIEN
Directeur général des Services